

29 JUIN – 18 JUILLET 2026

APPEL À CANDIDATURE RÉSIDENCE DE MÉDIATION

Montpellier Méditerranée Métropole

Appel à candidature pour une résidence de médiation (rencontres avec les publics) **dans le cadre de la 12^e édition de Partir en Livre dont le thème est « Nos petits et grands héros », sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole, à destination des autrices et auteurs pour la jeunesse, illustratrices et illustrateurs.**

29 juin – 18 juillet 2026

Une initiative du Réseau des médiathèques et de la culture scientifique de Montpellier 3M,
dans le cadre d'une candidature à Partir en livre,
opération du Centre national du livre



Élément essentiel du maillage culturel du territoire, le Réseau des médiathèques et de la culture scientifique de Montpellier Méditerranée Métropole compte 15 établissements, et œuvre à la diffusion territoriale des objets et savoirs culturels et scientifiques. Pour ce faire, il dispose de moyens d'actions relevant de l'offre documentaire, de l'exposition, de la programmation culturelle, de dispositifs d'action culturelle et d'EAC, de la mise à disposition de ressources numériques et ludiques, du déploiement de formats de participation et de transfert de compétences.

Dans le cadre d'une participation du Réseau des médiathèques de Montpellier 3M à **Partir en Livre 2026**, est adressé un appel à candidatures en direction des auteur.trice.s/illustrateur.trice.s de l'édition jeunesse en vue d'une résidence de médiation à des fins d'éducation artistique et culturelle menée en faveur des enfants et des adolescents du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

CADRE DE LA RÉSIDENCE

Animé par la volonté de faire découvrir aux enfants, à leurs familles, et aux professionnels de l'animation et de l'éducation, la littérature de jeunesse et ses auteurs, le Réseau des médiathèques de Montpellier Méditerranée Métropole propose 1 résidence de médiation.

Cette résidence s'inscrit dans le cadre d'une candidature à l'opération nationale Partir en Livre, qui se déroulera du 17 juin au 18 juillet 2026.

À travers le présent appel à candidatures est donc recherché un.e auteur.trice / illustrateur.trice **dont la recherche et la création s'exprime dans le champ de l'édition jeunesse**.

QU'EST-CE QU'UNE RÉSIDENCE DE MÉDIATION ?

Une résidence de médiation est une résidence à destination des publics, qui :

- Met en œuvre une diffusion, à travers ce territoire, de l'œuvre disponible de l'artiste résident, ainsi qu'une valorisation de sa démarche et processus créatif – cette diffusion pouvant être pensée sous l'angle de la rencontre ou du « faire avec ».
- Requiert une très forte disponibilité, durant trois semaines, d'un artiste, à l'échelle d'un territoire (la métropole de Montpellier).

Dans la mesure du possible, le programme des rencontres avec les publics et des actions de médiation est anticipé et pensé en amont de la période estivale. Voir ci-dessous le phasage.

Il est important de bien prendre en compte le fait qu'une résidence de médiation ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a dans les objectifs propres de la résidence de médiation ni enjeu de production, ni commande d'œuvre.

Pour l'artiste résident, il s'agit donc de **s'engager artistiquement dans une démarche de rencontre et d'expérimentation à des fins d'éducation artistique, donnant à voir et à comprendre, de manière innovante, la recherche qui l'anime ainsi que le processus de création qu'il met en œuvre.**

Ceci se traduit, concrètement, en deux phases :

➤ Première phase : préparation

En amont de la période estivale, une à trois sessions de travail entre mars et juin 2026, dont une en présentiel en mars 2026, permettront une rencontre entre l'artiste résident, les équipes du Réseau des médiathèques, et les partenaires mobilisés (ALSH, Maisons pour tous, autres acteurs culturels...) afin de :

- Faire connaissance et sensibiliser les équipes à la production du résident afin qu'elles puissent se projeter dans son univers artistique dont elles se feront les ambassadeurs.
- Faire connaissance et commencer à élaborer un travail avec certains des partenaires engagés aux côtés des équipes du Réseau des médiathèques sur des projets de médiation spécifiques.
- Permettre ensuite aux équipes du Réseau des médiathèques d'effectuer à destination de l'ensemble de leurs partenaires (ALSH, Maisons pour tous, autres acteurs culturels...) un travail de :
 - ✓ Sensibilisation
 - ✓ Repérage
 - ✓ Proposition

Ces temps de rencontre, préparés par les pilotes du projet et l'artiste résident.e, pourront revêtir des formes variées. Ils pourront même être, déjà, prétextes à expérimentation / proposition artistique de la part de l'artiste résident.e.

Nota : tout au long de la résidence, l'artiste résident.e travaillera avec des professionnels en direction du jeune public. Au sein du Réseau des médiathèques, sont particulièrement concernées les équipes de bibliothécaires jeunesse. Toutefois, c'est bien l'ensemble des ressources du Réseau qui pourront être mobilisées.

➤ Seconde phase : mise en œuvre et diffusion

Pendant la phase de mise en œuvre, l'artiste résident et les équipes de professionnels et de partenaires préalablement rencontrées se retrouvent afin de mener des actions de forme légère, souvent éphémères, mais créatives, en direction des enfants et des jeunes.

Fortement imprégnées de la démarche artistique propre au résident et destinées à en favoriser la diffusion auprès des publics, les actions se veulent toujours simples, participatives, variées et spécifiques dans un contexte donné.

Les actions et rencontres investiront différents lieux : médiathèques, écoles, maisons de quartier, espaces publics extérieurs (parcs, places ...).



Dans cette phase, le temps de mobilisation de l'artiste résident :

- Est **intense** mais variable sur le plan des horaires (matinée, après-midi, soirée ou une journée complète) en fonction des actions programmées (ou improvisées).
- Comprend au fil de l'eau une part de préparation et une part de rencontres/médiation.
- Durant la durée de la résidence, les différents partenaires réunis s'engagent à rendre visible cette diffusion aux yeux du public.

ENJEUX ET OBJECTIFS

- Permettre aux enfants et aux jeunes du territoire de bénéficier d'un certain nombre de contacts privilégiés, d'une proximité active et dés-intimidante avec la création contemporaine, conformément à deux des trois piliers de l'Éducation Artistique et Culturelle : la rencontre et la pratique,
- Contribuer au développement de l'esprit critique, de la curiosité et de l'imaginaire du jeune public, conformément aux trois missions du Réseau des médiathèques de Montpellier 3M : mettre en œuvre une politique des intelligences, des compétences et des imaginaires,
- Réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture et augmenter de manière significative, le nombre d'enfants et de jeunes (et, au-delà, des familles) concernés, conformément aux objectifs historiques et à l'utopie pratique de la démocratisation culturelle,
- Contribuer au développement spécifique du goût de la lecture et de l'image de qualité, conformément à une volonté forte de la métropole de Montpellier de soutenir les acteurs de la chaîne du Livre, et aux grands objectifs du CNL incarnés dans cette manifestation.

ÉTAT D'ESPRIT

Si la résidence de médiation repose sur une disponibilité et un engagement importants de l'artiste résident sur le territoire de la métropole de Montpellier, l'artiste résident est également en droit d'attendre des équipes du Réseau des médiathèques un engagement de qualité pour lui permettre :

- De disposer d'une fenêtre d'expérimentation au travers de la collaboration avec les équipes du Réseau.
- D'accéder aux ressources du Réseau des médiathèques non seulement pour la préparation et conception des actions, mais également, plus à la marge, et sans entrer en contradiction avec la réalisation des objectifs propres de la résidence de médiation (objectifs de diffusion, et non de création), quand elles peuvent permettre de nourrir le processus créatif du résident.
- Concrètement, l'accès à des lieux, à des collections patrimoniales (du Moyen Âge à nos jours), à des équipes, bien sûr et à des usagers peuvent être rendus possibles dans ce compagnonnage estival, y compris lorsqu'il se situera en marge des objectifs de la résidence de médiation. Cette facilitation sera le corollaire de l'importance de l'engagement du résident, dans un esprit de franche cordialité.

LE TERRITOIRE DE RÉSIDENCE

Le territoire sur lequel s'exerce cette résidence de médiation est celui de la métropole de Montpellier qui compte une population de près de 516 000 habitants, répartie sur 31 communes.

La résidence de médiation s'appuie sur et est pilotée par le Réseau des médiathèques qui compte 15 établissements, implantés pour 6 d'entre eux dans la commune centre, Montpellier, les autres répartis dans 8 communes proches de Montpellier.

PILOTAGE DE LA RÉSIDENCE DE MEDIATION

Elle est pilotée par le Réseau de médiathèques de la Métropole de Montpellier. Un collectif transversal coordonne ce projet, sous le pilotage d'Aline Jarrousse, Delphine Lecourt, Renée Morales et Guillaume Roger.

Ce collectif assure la coordination générale de la résidence, et notamment :

- Le volet administratif et logistique, l'organisation des conditions d'accueil de l'artiste en lien avec les services centraux de la Métropole (hébergement, défraiements...) ;
- La coordination du planning des interventions, et l'accompagnement de l'artiste résident afin de le guider dans la découverte du territoire ;
- La mobilisation des acteurs du territoire concernés par le dispositif (enseignants, éducateurs, animateurs ...) et des équipes du Réseau ;
- La communication autour de la résidence, à destination de la population du territoire ;
- La coordination des démarches d'évaluation et de bilan.

La plupart du temps, l'artiste résident sera accompagné par un professionnel du Réseau, sans que cet accompagnement soit systématique ou permanent.

PÉRIODE ET DURÉE DE LA RÉSIDENCE DE MEDIATION

Sa durée est de 3 semaines, à laquelle s'ajoute la phase préparatoire, soit 19 jours ouvrables.

La période de résidence est prévue pour 2 à 4 jours de mars à juin (préparation) et du lundi 29 juin au samedi 18 juillet 2026.

Il est envisageable que ce calendrier soit ajusté au cours des échanges suivant l'acte de candidature.

L'artiste résident intervient au cours du mois de mars 2026 lors d'une session de travail en présentiel incluse dans le format de la résidence pour rencontrer les équipes du Réseau des médiathèques concernées par la résidence (cf. *supra*). Les dates envisagées sont les 12 et 13 mars ou les 19 et 20 mars 2026

CONDITIONS FINANCIÈRES ET MOYENS MIS À DISPOSITION

Pour l'ensemble de sa participation au projet de résidence, l'artiste résident bénéficie d'une rémunération brute (toutes charges, taxes, cotisations et droits d'auteur compris) qui ne pourra excéder 3 000 euros pour 19 jours ouvrables.

Montpellier Méditerranée Métropole :

- Assure la rémunération.
- Met à disposition un hébergement pour toute la durée de la résidence, l'artiste résident bénéficiant d'un hébergement *single*.
- Prend en charge un à trois trajets A/R pour la phase d'amont (de préparation) et un trajet A/R pour la phase de mission.
- Défraie les transports sur place occasionnés par la mission (transports en commun ou essence).

L'artiste :

- Aura à sa charge les autres frais ainsi que les repas.
- Pourra durant la période de résidence, accueillir sa famille entièrement à sa charge.

CADRE JURIDIQUE ET CANDIDATURE

Un contrat de résidence de médiation spécifiant les engagements respectifs de l'artiste et de la Métropole, est signé avant le début de la résidence.

Peut faire acte de candidature tout artiste professionnel résidant en France, et répondant aux exigences légales liées à la profession d'artiste/auteur (**inscription à La Maison des Artistes, à l'URSSAF artistes/auteurs ou à d'autres régimes de sécurité sociale spécifiques aux artistes auteurs**).

L'artiste candidat doit avoir à son actif une production de plusieurs ouvrages auprès de maisons d'éditions françaises (auto-édition non valable) et diffusés en librairie traditionnelle, mais également être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence de médiation, ce qui implique **un goût et des dispositions pour les actions de médiation, en direction de publics jeunesse**. Une bonne maîtrise des techniques d'animation d'ateliers et de gestion des groupes est nécessaire. Les ateliers pourront mêler des enfants d'âges variés.

Les éléments à fournir :

- Le formulaire d'inscription ci-après complété
- Un dossier artistique présentant l'œuvre du candidat, ou un échantillon représentatif de la démarche artistique. Une présentation des expériences du candidat dans le champ de la médiation ou de l'EAC est également bienvenue, a fortiori dans le cas où l'œuvre serait quantitativement limitée (début de « carrière »).
- Un curriculum vitae

- Une courte note d'intention (2 à 3 pages max.) décrivant la motivation et la démarche globale envisagée dans le cadre de la résidence de médiation.
- Quelques pistes de travail proposées par l'artiste en vue de la réalisation d'ateliers ou temps de rencontre. Ces pistes ne constituent pas un plan d'action (celui-ci sera élaboré avec les pilotes de la résidence et des équipes) mais nous renseignent sur la sensibilité du candidat.

NB : Il est rappelé, toutefois, qu'il n'y a pas de projet à produire. Ce présent appel à candidature faisant déjà état d'un cadre et d'un déroulé précis.

La date limite, de dépôt du dossier par mail ou par voie postale, est **le lundi 10 février 2026 à minuit**.

**Médiathèque centrale Émile Zola
Unité Production Programmation Communication
240, rue de l'Acropole
34000 Montpellier**

Téléphone : 04 99 06 27 05 / 04 67 13 97 94

Mail : actionculturelle.mediatheques@montpellier.fr

Le dossier artistique, en version électronique, doit être envoyé en un seul fichier PDF (20 Mo max.) et être intitulé (sujet) : PARTIR EN LIVRE Auteur suivi du Nom et Prénom.

L'artiste peut, s'il le souhaite, enrichir ces envois d'un DVD ou d'un CD.

Il est signalé que suite à cet envoi, les supports physiques ne pourront pas être retournés, sauf dans le cas d'une demande expressément formulée par l'envoyeur.

À l'issue du processus de pré-sélection effectué par les différents acteurs de ce projet, il est possible que ceux-ci émettent le souhait d'entretiens complémentaires, en direct ou à distance, avec les candidats pré-sélectionnés.

Si tel est le cas, ces entretiens se dérouleront entre **le 11 et le 12 février 2026**.

Le nom de l'artiste retenu sera annoncé le **vendredi 13 février 2026**.

Références

Pour en savoir plus sur le territoire la Métropole de Montpellier et le Réseau des médiathèques et de la culture scientifique :

<https://www.montpellier3m.fr/>
<https://mediatheques.montpellier3m.fr/>

FORMULAIRE DE CANDIDATURE À JOINDRE AU DOSSIER ARTISTIQUE

Nom :

Prénom :

Pseudonyme :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Numéro de sécurité sociale :

Urssaf : dispensé ou assujetti au précompte :

TVA de 10% applicable : oui/non

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Siret :

Avez-vous un permis de conduire valide en France ?

Disposez-vous d'un véhicule personnel ?